



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



Au service  
des peuples  
et des nations

## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays: MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	<b>PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET LA RESILIENCE COMMUNAUTAIRE</b>
Résultat du PNUAD/DPP	Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains.
Produit escompté du PAPP	Les Collectivités Territoriales Décentralisées, la société civile et les communautés de base dans les zones d'intervention sont structurés et outillés pour promouvoir la cohésion sociale, la paix, la sécurité, le relèvement efficace; résister aux différents chocs et stimuler le développement local en répondant aux besoins exprimés par la population.
Produits du Plan stratégique	Output 3.2: Functions, financing and capacity of sub-national level institutions enabled to deliver improved basic services and respond to priorities voiced by the public  Output 4.4: Measures in place to increase women's participation in decision-making  Output 5.2: Effective institutional, legislative and policy frameworks in place to enhance the implementation of disaster and climate risk management measures at national and sub-national levels  Output 5.4: Preparedness systems in place to effectively address the consequences of and response to natural hazards (e.g. geo-physical and climate related) and man-made crisis at all levels of government and community
Partenaire de mise en œuvre	Ministère en charge de la Décentralisation
Parties responsables	Ministère en charge de la Jeunesse ; Ministère en charge de la Population ; Direction générale de la Décentralisation, Unité de Gestion de la Stratégie Nationale de Développement Local, Office National de Concertation sur la Décentralisation (ONCD), Fonds de Développement Local (FDL), Institut National de Décentralisation et de Développement Local (INDDL), Collectivités Territoriales Décentralisées, Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC), Cellule de Gestion et de Prévention des Urgences (CPGU), Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres organisations de la société civile, Secrétariat Exécutif du Comité National de Lutte contre le SIDA (SE/CNLS), Services Techniques Déconcentrés des Ministères sectoriels Autres agences et organismes des Nations Unies : UNICEF, ONUSIDA, FAO, PAM, UNFPA, Programme VNU.

0..

## Brève description

Aligné à la fois à l'Axe 1 du Programme National de Développement « Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale », et à l' Effets UNDAF (Résultat 2) « Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains » le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Résilience Communautaire (PADRC), contribue à la réalisation du Résultat 1 du CPAP « Les Collectivités Territoriales Décentralisées, la société civile et les communautés de base dans les zones d'intervention sont structurés et outillés pour promouvoir la cohésion sociale, la paix, la sécurité, le relèvement efficace ; résister aux différents chocs et stimuler le développement local en répondant aux besoins exprimés par la population ».

Pour la première année (2015) de sa mise en œuvre le Programme PADRC, à travers ses quatre volets :

- L'appui au processus de décentralisation,
- La promotion de la jeunesse,
- Le renforcement de la résilience communautaire
- Et la lutte contre le VIH SIDA,

s'est focalisé sur l'appui à l'élaboration de cadres législatifs, juridiques et stratégiques et au développement d'outils et de dispositifs opérationnels pour la mise en œuvre des actions au niveau local.

Pour l'année 2016 les grandes orientations suivantes ont été approuvées par le Comité du Projet :

### 1°- VOLET DECENTRALISATION :

L'objectif est d'appuyer les CTD des zones d'intervention pour leur permettre de disposer des compétences, des capacités et des outils/instruments stratégiques, programmatiques et budgétaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement local intégré et inclusif et de promotion de la bonne gouvernance. Les stratégies consistent à :

- Renforcer les capacités du Ministère en charge de la Décentralisation pour impulser et coordonner la relance du processus de décentralisation, de gouvernance territoriale et du développement local.
- Renforcer les capacités techniques, managériales et financières des CTD pour mettre en œuvre et coordonner le développement local Intégré inclusif dans les zones d'intervention.

### 2°- VOLET RESILIENCE COMMUNAUTAIRE :

L'objectif est de permettre aux CTD des zones d'intervention de disposer de mécanismes, de structures locales et des ressources pour la prévention et la préparation aux risques de catastrophes, l'atténuation de leurs impacts et le relèvement à travers :

- L'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes,
- La mise en place d'un mécanisme/dispositif d'évaluation et de collecte d'information par secteur
- Le renforcement de la capacité d'intervention d'urgence des structures institutionnelles (préparation)
- L'intégration de la résilience et de la RRC dans les outils de planification et de suivi au niveau des Régions et des Communes

### 3°- VOLET LUTTE CONTRE LE VIH SIDA :

L'objectif est de renforcer les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination, de mobilisation et de gestion de ressources pour la réponse au VIH et sida à travers :

- Le renforcement des capacités du SE/CNLS pour assurer la coordination des interventions dans la lutte contre le VIH/sida et le suivi de la réponse au niveau national,
- L'appui aux structures régionales dans l'intégration et le suivi de la réponse locorégionale VIH/sida (plan développement régional et communal intégré et inclusif).

### 4°- VOLET JEUNES ET FEMMES :

L'objectif est de renforcer l'implication, l'engagement et la participation des jeunes et des femmes dans la vie citoyenne dans le cadre de la mise en place de politique, stratégie et de dispositifs opérationnels à travers :

- L'appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse et de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme ;
- L'amélioration de l'offre de services des maisons des jeunes ;

- Le réseautage des femmes élues locales ;
- La mise en place et l'opérationnalisation des Conseils communaux des jeunes et des Conseils communaux des femmes.

Dans la mise en œuvre des actions sur le terrain le programme entend à la fois :

- Développer un mécanisme de coordination des différents volets à travers l'adoption d'une méthodologie commune d'intervention et l'organisation de missions conjointes ;
- Et constituer sur le terrain une équipe pluridisciplinaire composée des STD et VNU travaillant dans les différents domaines d'intervention du programme.

<b>Période du Programme :</b> 2015-2019 <b>Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :</b> Effet 2- Les attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité sont satisfaites grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique. <b>Atlas Award ID :</b> 00087359 <b>Date de début :</b> 01 janvier 2015 <b>Date de fin :</b> 31 décembre 2019 <b>Modalité d'exécution :</b> NIM <b>Date du CLAP :</b> 18 décembre 2014	<b>Budget PTA 2016 :</b> 1 747 578 USD <b>Ressources totales requises :</b> 1 747 578 USD <b>Total des ressources allouées :</b> 1 197 095 USD <b>Fonds réguliers :</b> 1 197 095 USD <b>Autres :</b> <b>Budget non financé :</b> 550 482 USD
---	--

Accord du partenaire de mise en œuvre :

**Le Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation**

Signature

P. I.

Date



15 MARS 2016

**RABARY Andrianiaina Paul**

\* Accord du PNUD :

*Marie Dimond*

18/3/16

Signature

**Marie DIMOND**

Date

Représentant résident adjoint (P)



Produits du Plan stratégique	Résultat d'activité 1.2 : Les instances nationales et régionales concernées par la GRC/RRC disposent d'un cadre de référence pour une meilleure coordination des actions de prévention, de préparation et de réponse en cas de catastrophes.										265 000	209 000	56 000	
Output 3.2: Functions, financing and capacity of sub-national institutions enabled to deliver improved basic services and respond to priorities voiced by the public.	Activité : 1.2.1. Elaborer et dupliquer des outils de communication de la nouvelle loi sur la GRC et de la Stratégie nationale mise à jour.	04000	74200: Duplication	7 175	7 175	7 175								
Indicateur 3.2.2. A.1.1: Level of capacity of sub-national governments/administrations for planning delivery of basic services	Activité : 1.2.2. Vulgariser la nouvelle loi sur la GRC et la Stratégie nationale mise à jour auprès du Comité National de GRC, de l'Assemblée Nationale et du Sénat.	04000	75700: Ateliers	1 172	1 172	1 172								
Baseline 2015: 2 = very partial capacity	Activité : 1.2.3. Renforcer les capacités techniques des instances nationales de la GRC.	04000	75700: Ateliers	7 113	7 113	7 113	Ministère en charge de la décentralisation	CPGU, BNGRC, DGD						
Cible 2016: 3= partial capacity	Activité : 1.2.4. Développer un plan national de mise en œuvre de la Stratégie GRC mise à jour	04000	75700 Ateliers	2 400	2 400	2 400								
Indicateur: 3.2.2.A.2.1:Level of capacity of sub-national governments/administrations for budgeting delivery of basic services		04000	Fournitures	500	500	500								
Baseline 2015: 2 = very partial capacity	Activité 1.2.5. Soutenir les instances nationales en charge de la GRC et les Ministères sectoriels dans la capitalisation des acquis en matière de GRC et de RRC en vue de la mise à l'échelle des bonnes pratiques.	04000	75700: Ateliers	4 640	4 640	4 640								0
Cible 2016: 3= partial capacity		04000	61300: Cons. intern.	224 000	224 000	168 000								56 000
Indicateur: 3.2.2.A.3.1: Level of capacity of sub-national governments/administrations for monitoring delivery of basic services		04000	71300: SC national	18 000	18 000	18 000								
				371 620	371 620	276 787								94 833
<b>SOUS PRODUIT 1</b>											<b>69 880</b>	<b>69 880</b>	<b>0</b>	
<b>SOUS-PRODUIT 2 : Les CDT des zones d'intervention s'engagent dans un processus de planification, de</b>	<b>Résultat d'activité 2.1. Les CTD élaborent et mettent en œuvre des plans de développement participatif intégrant la GRC/RRC.</b>										<b>69 880</b>	<b>69 880</b>	<b>0</b>	
	Activité 2.1.1 : Former l'équipe technique locale pour appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le	04000	75700 : Atelier	34 940	34 940	34 940	CTD, STD							0

*Handwritten marks:* A blue checkmark, a blue signature, and a blue 'D' with a horizontal line through it.















SOUS PRODUIT 4		374 199		167 762		206 437	
Résultat d'activité 5.1: L'équipe de gestion du programme est mis en place et opérationnelle		452 093		440 893		11 200	
Activité 5.1.1. Renforcer les compétences du personnel en procédure et aux exigences techniques.	04000	75700: Atelier	800	800			
Activité 5.1.2. Payer les charges de personnel du Programme.							
Salaires: 1 Coordonnateur, 2 Assistants, 3 chauffeurs	04000	71400: SC	96 853	96 853			
DPC et transversaux	1981	61000: Pnud	309 640	309 640			
International Gouvernance (25%)	04000	61000: Pnud	44 800	33 600			11 200
<b>Résultat d'activité 5.2: Les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme sont assurés</b>		<b>40 067</b>		<b>40 067</b>		<b>0</b>	
<b>Activité 5.2.1. Assurer l'appui logistique de la mise en œuvre du programme.</b>							
- Carburant (03 voitures)	04000	72300: Carburant	6 000	6 000			
- Maintenance matériels et équipements	04000	73400: Maintenance Mat	3 500	3 500			
- Maintenance véhicules (03 véhicules)	04000	73400: Maintenance Veh	6 667	6 667			0
- Remboursement de coût 2015	04000	73500: Remb cost	1 100	1 100			
- Fournitures de bureau	04000	72500: Fourniture bureau	3 500	3 500			

**SOUS-PRODUIT 5: Le programme est géré efficacement.**

Indicateur : Taux de delivery

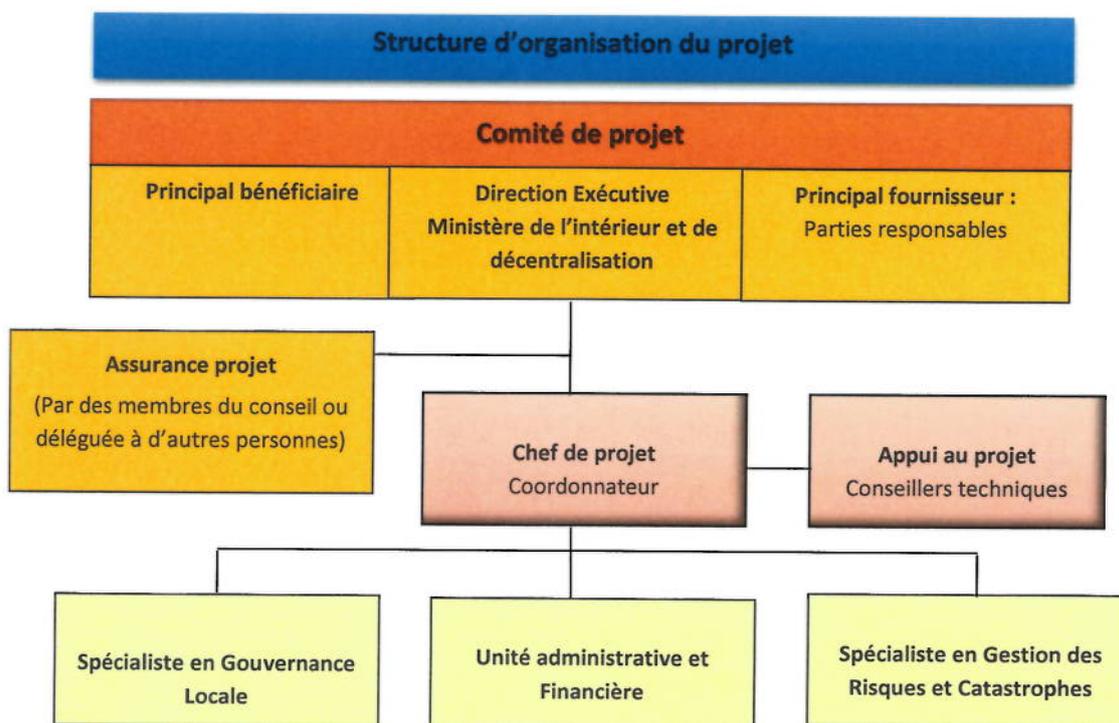
Base 2015: 100%

Cible 2016: 100%

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*



### III – ARRANGEMENT DE GESTION



- 3.1. Le **partenaire de mise en œuvre** est le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.
- 3.2. La **partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet,

Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.

- 3.3. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :
  - **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par **le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf.

Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.

- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et/ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du programme/projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par les communautés, les communes, les régions, les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion des opportunités d'emploi et de revenu.

- L'**Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme Gouvernance.

- 3.4. Le **gestionnaire de projet** est le **Coordonnateur du Programme**. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Programme assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet.

Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

3.5. Le Directeur National et le Coordonnateur de Programme sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par des spécialistes des thématiques du Programme.
- L'unité administrative et financière est composée par des assistants administratifs / financiers et des chauffeurs. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National et le Coordonnateur de Programme devront procéder à la nomination de leur suppléant respectif.

3.6. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.7. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

## VI – CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

### Sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité ;
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification ;

- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet ;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot ;
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet ;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

#### Annuellement :

- **Visites du projet :** Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;
- **Rapport d'examen annuel :** Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel du projet :** Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

#### **V – CADRE LEGAL**

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

# ANNEXES

Annexe 1 : Journal de qualité

Annexe 2 : Journal des risques

Annexe 3 : Plan de suivi et de communication

Annexe 4 : Liste des acronymes

## Annexe 1 : Journal de qualité

<b>SOUS PRODUIT 1 : Les Ministères concernés et leurs démembrements sont renforcés pour mettre en place les conditions favorables à l'autonomie des collectivités territoriales décentralisées, au développement inclusif et la résilience communautaire</b>		
<b>Résultat d'activité 1.1</b> : Les capacités du Ministère en charge de la décentralisation sont renforcées pour impulser et coordonner la relance du processus de décentralisation, de gouvernance territoriale et du développement local.	Renforcement des capacités du Ministère en charge de la décentralisation	Date de début : 01/12/16  Date de fin : 10/12/16
<b>Objectif</b>	Permettre au Ministère en charge de la décentralisation de disposer des capacités pour impulser et de coordonner la relance du processus de décentralisation, de gouvernance locale et du développement local.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration, duplication et vulgarisation des textes sur l'intercommunalité</li> <li>▪ Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Local</li> <li>▪ Opérationnalisation de l'observatoire sur la Déconcentration, la Décentralisation et le Développement Local (DDDL)</li> <li>▪ Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du ministère en charge de la décentralisation.</li> </ul>	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Disponibilité des textes régissant l'intercommunalité à Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adoption des textes par les entités compétentes</li> <li>▪ Suivi de la publication (journaux officiels)</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité et appropriation de la Stratégie Nationale de Développement Local (SNDL)  Disponibilité et appropriation par les acteurs impliqués du Plan opérationnel de mise en œuvre de la SNDL	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation par les parties prenantes</li> <li>▪ Validation du plan opérationnel de mise en œuvre de la SNDL par les parties prenantes</li> <li>▪ Fiche de présence (nombre et représentativité des participants)</li> </ul>	Décembre 2016
Diversification et qualité des informations disponibles à jour au niveau de l'observatoire de Déconcentration, Décentralisation et Développement Local (DDDL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collectes régulières d'informations/données pour alimenter l'observatoire</li> <li>▪ Diversification des acteurs impliqués dans la collecte des informations/données</li> <li>▪ Fiche de présence (nombre et représentativité des participants)</li> </ul>	Décembre 2016

**SOUS PRODUIT 1 : Les Ministères concernés et leurs démembrements sont renforcés pour mettre en place les conditions favorables à l'autonomie des collectivités territoriales décentralisées, au développement inclusif et la résilience communautaire**

<p><b>Résultat d'activité 1.2:</b> Les instances nationales et régionales concernées par la GRC/RRC disposent d'un cadre de référence pour une meilleure coordination des actions de prévention, de préparation et de réponse en cas de catastrophes.</p>	<p>Renforcement des capacités des acteurs de la GRC sur la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et catastrophes et la loi sur la Gestion des Risques et Catastrophes</p>	<p>Date de début : 1<sup>er</sup> Février 2016 Date de fin : 30 Novembre 2015</p>
<p><b>Objectif</b></p>	<p>Faciliter l'appropriation des documents de référence existants par les acteurs de la GRC.</p>	
<p><b>Description</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Duplication et vulgarisation de la nouvelle loi sur la GRC et la SNGRC.</li> <li>▪ Formation des acteurs impliqués dans la GRC/RRC.</li> <li>▪ Mise en place et opérationnalisation de la SNGRC.</li> <li>▪ Capitalisation des acquis et communication.</li> </ul>	
<p><b>Critères de qualité</b></p>	<p><b>Démarche qualité</b></p>	<p><b>Date d'évaluation</b></p>
<p>Satisfaction concernant les qualités pédagogiques et didactiques des documents (outils) élaborés et dupliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation des outils par les parties prenantes</li> <li>▪ Fiche de présence (nombre et représentativité des participants)</li> <li>▪ Enquête auprès des utilisateurs</li> </ul>	<p>30 Septembre 2016</p>
<p>Conformité de la qualité de la duplication aux clauses du contrat avec le prestataire de service</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature du Bon de Livraison des outils dupliqués.</li> </ul>	<p>30 Septembre 2016</p>
<p>Représentativité des participants (région, secteur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche de présence</li> </ul>	<p>31 Juillet 2016</p>
<p>Adoption de l'approche multi acteurs et multi sectorielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de la méthodologie et des documents</li> </ul>	<p>31 Juillet 2016</p>
<p>Appropriation du plan par les entités nationales (BNGRC, CPGU) et les acteurs humanitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation du niveau d'appropriation et de participation</li> <li>▪ Fiche de suivi de la mise en œuvre du plan</li> </ul>	<p>30 Août 2016</p>
<p>Niveaux de satisfaction vis-à-vis de la méthodologie adoptée durant l'atelier d'élaboration du plan de mise en œuvre de la SNGRC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquêtes de qualité de l'atelier auprès des participants.</li> </ul>	<p>30 Août 2016</p>
<p>Disponibilité de plan national de mise en œuvre de la SNGRC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Archivage du plan (auprès de la Primature, du BNGRC, de la CPGU, etc...)</li> </ul>	<p>30 Août 2016.</p>

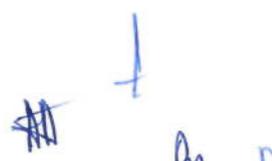
*Handwritten marks and signatures in blue ink.*

Adéquation de la formation aux besoins de la GRC à Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquêtes de qualité avant l'élaboration des modules</li> </ul>	30 Septembre 2016
Niveaux de satisfaction vis-à-vis de la méthodologie et des contenus des modules de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquêtes de qualité de l'atelier auprès des participants.</li> </ul>	30 Septembre 2016
Application multisectorielle de la formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification de la prise en compte du Genre et du relèvement précoce au niveau de chaque cluster</li> </ul>	30 Septembre 2016
Implication des parties prenantes de la GRC dans le processus de capitalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiches de présence</li> </ul>	30 Juin 2016
Prise en compte du genre parmi les acquis	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification du rapport</li> </ul>	30 Octobre 2016
Adéquation des contenus des outils de vulgarisation aux capacités des communautés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquêtes de qualité</li> </ul>	30 Novembre 2016

*Handwritten marks:* A signature, a vertical line, the letters "Au", and a small square symbol.

**SOUS-PRODUIT 2 : Les CDT des zones d'intervention s'engagent dans un processus de planification, de mobilisation des ressources et de mise en œuvre des actions prioritaires pour promouvoir le développement local inclusif et la résilience communautaires.**

<b>Résultat d'activité 2.1.</b> Les CDT élaborent et mettent en œuvre des plans de développement participatif sensible au genre et intégrant la GRC/RRC.	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de développement local participatif sensible au genre et intégrant la GRC/RRC.	Date de début : Janv. 2016 Date de fin : Déc. 2016
<b>Objectif</b>	Disposer d'un Plan de développement local participatif sensible au genre et intégrant la GRC/RRC.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation de l'équipe locale sur la démarche d'élaboration de plan de développement</li> <li>▪ Accompagnement à l'élaboration des plans de développement local</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Capacités des équipes locales en matière d'élaboration de plan de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation de la formation</li> <li>▪ Fiche de présence</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité de plan de développement local sensible au genre et intégrant la GRC/RRC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation des plans de développement élaboré</li> <li>▪ Qualité des actions identifiées et prioritaires</li> </ul>	Décembre 2016



**SOUS-PRODUIT 2 : Les CDT des zones d'intervention s'engagent dans un processus de planification, de mobilisation des ressources et de mise en œuvre des actions prioritaires pour promouvoir le développement local inclusif et la résilience communautaires.**

<b>Résultat d'activité 2.2.</b> Les CDT mettent en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources, d'amélioration des services de proximité, de GRC/RRC.	Mise en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources, d'amélioration des services de proximité et de GRC/RRC.	Date de début : 1 <sup>er</sup> Janvier 2016 Date de fin : 10 Décembre 2015
<b>Objectif</b>	Améliorer la capacité de maîtrise d'ouvrage des communes/régions.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui à la mise en œuvre des actions prioritaires</li> <li>▪ Suivi, Capitalisation et communication du processus de renforcement des CTD</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Nombre et diversification des actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de l'adéquation des actions réalisées par rapport au contexte de chaque collectivité</li> </ul>	Décembre 2016
Taux de recouvrement des recettes Capacité d'autofinancement des investissements au niveau des CTD	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse du volume de recettes collectées entre deux périodes (2015 et 2016)</li> </ul>	Décembre 2016
Réalisation d'actions structurantes sous maîtrise d'ouvrage local	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau du budget des CTD affecté à la mise en œuvre de l'action.</li> <li>▪ Evaluation de l'appropriation du processus de maîtrise d'ouvrage local par les parties prenantes</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité de documents de capitalisation en matière de renforcement des capacités des CTD	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation du processus de renforcement des capacités des CTD</li> </ul>	Décembre 2016
Participation active des acteurs aux ateliers de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des acteurs parties prenantes (Fiche de présence)</li> </ul>	Décembre 2016

## Volet SIDA

SOUS-PRODUIT 3 : Les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination, de mobilisation et de gestion des ressources pour la réponse au VIH/SIDA sont améliorées.		
<b>Résultat d'activité 3.1:</b> Les capacités de l'unité de coordination, d'appui technique du Secrétariat Exécutif, du Comité National de lutte contre le sida et les Task forces des zones d'intervention dans la coordination, la planification et la mise en œuvre des actions de lutte contre le VIH/SIDA sont renforcées.	Conception, mise en œuvre, coordination et suivi-évaluation des interventions à l'échelle nationale.	Date de début : Janv. 2016 Date de fin : Déc. 2016
<b>Objectif</b>	Renforcer les capacités techniques d'intervention du SE/CNLS pour mieux assurer la mise en œuvre et la coordination des acteurs parties prenantes au niveau national et à l'échelle des CTD.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui au processus de planification nationale en vue de l'intégration du volet VIH</li> <li>▪ Opérationnalisation des structures de coordination de la réponse</li> <li>▪ Formation des réseaux, des associations et personnes vulnérables</li> <li>▪ Opérationnalisation du système de suivi-évaluation nationale de la réponse au SIDA</li> </ul>	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Disponibilité de la planification nationale de la réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation de la planification nationale par l'ensemble des acteurs parties prenantes</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité du plan opérationnel de mise en œuvre d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation du plan de mise en œuvre</li> <li>▪ Analyse des participants au processus de validation (Fiche de présence)</li> </ul>	Décembre 2016
Réunions organisées avec le Comité technique Multisectoriel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des procès-verbaux de réunion</li> </ul>	Décembre 2016
Capacités des réseaux, associations/personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation de la formation</li> </ul>	Décembre 2016
Participation active des acteurs aux ateliers d'exercice de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des acteurs parties prenantes (Fiche de présence)</li> </ul>	Décembre 2016

**SOUS-PRODUIT 3 : Les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination, de mobilisation et de gestion des ressources pour la réponse au VIH/SIDA sont améliorées.**

<b>Résultat d'activité 3.2.</b> Les CTD des zones d'intervention sont appuyées dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement participatif intégrant la lutte contre le VIH/SIDA	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de développement intégrant la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA	Date de début : Janv. 2016 Date de fin : Déc. 2016
<b>Objectif</b>	Disposer d'un Plan de développement intégrant la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation des membres des Task Force régionaux sur la démarche d'élaboration de plan de développement</li> <li>▪ Accompagnement à l'intégration de la réponse VIH/SIDA dans le plan de développement</li> <li>▪ Appui à la mise en œuvre des actions prioritaires</li> <li>▪ Suivi, capitalisation et communication des bonnes pratiques</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Capacités des membres des Task Force en matière d'élaboration de plan de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation de la formation</li> <li>▪ Fiche de présence</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité de plan de développement intégrant la réponse VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation des plans de développement élaboré</li> <li>▪ Qualité des actions identifiées et prioritaires</li> </ul>	Décembre 2016
Nombre et diversification des actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de l'adéquation des actions réalisées par rapport au contexte de chaque collectivité</li> </ul>	Décembre 2016
Participation active des acteurs aux ateliers d'exercice de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des acteurs parties prenantes (Fiche de présence)</li> </ul>	Décembre 2016

<b>SOUS-PRODUIT 4: Les femmes et les jeunes dans les zones d'intervention participent activement aux mécanismes et dispositifs de gouvernance locale.</b>		
<b>Résultat d'activité 4.1 :</b> Les capacités du Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femme sont renforcées dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme.	Renforcement des capacités du Ministère de la Population, de Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	Date de début : 01/01/16 Date de fin : 10/12/16
<b>Objectif</b>	Permettre au Ministère de la Population de disposer des capacités pour promouvoir la participation des femmes à la vie de la nation.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation des acteurs parties prenantes à la promotion de la participation des femmes</li> <li>▪ Validation et appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme</li> <li>▪ Contribution aux manifestations nationales liées au genre</li> <li>▪ Appui au réseautage des femmes élues locales</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Capacités des acteurs parties prenantes à promouvoir la Participation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation de la formation</li> <li>▪ Evaluation des actions entreprises</li> </ul>	Décembre 2016
Diversité des acteurs ayant participé à l'atelier de validation de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de la fiche de présence</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation par les parties prenantes</li> </ul>	Décembre 2016
Nombre et nature des actions entreprises pour promouvoir le genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comptage et évaluation des actions entreprises</li> <li>▪ Cohérence des actions par rapport aux orientations du ministère dans la promotion du genre</li> </ul>	Décembre 2016
Existence d'une association des femmes élues	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procès-verbal de constitution de l'association</li> <li>▪ Fiche de présence</li> </ul>	Décembre 2016

<b>SOUS-PRODUIT 4: Les femmes et les jeunes dans les zones d'intervention participent activement aux mécanismes et dispositifs de gouvernance locale.</b>		
<b>Résultat d'activité 4.2 :</b> Des dispositifs de participations des femmes sont mises en place et opérationnels dans les collectivités d'intervention.	Mise en place et opérationnalisation de dispositif favorisant la participation des femmes aux affaires locales	Date de début : 1 <sup>er</sup> Janvier 2016 Date de fin : 10 Décembre 2015
<b>Objectif</b>	Favoriser la participation des femmes aux affaires locales	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de conseil communal des femmes</li> <li>▪ Mise en place d'un centre de ressources d'appui aux femmes.</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Existence d'un conseil communal des femmes au niveau des communes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV de constitution</li> <li>▪ Fiche de présence</li> <li>▪ Actions proposées</li> </ul>	Décembre 2016
Centre de ressources d'appui aux femmes opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation du centre de ressource</li> <li>▪ Analyse des services offerts par le centre de ressources aux femmes</li> </ul>	Décembre 2016

AA t 2

**SOUS-PRODUIT 4: Les femmes et les jeunes dans les zones d'intervention participent activement aux mécanismes et dispositifs de gouvernance locale.**

<b>Résultat d'activité 4.3 :</b> Les capacités du Ministère, des directions régionales de la jeunesse et des équipes des Maisons des jeunes des zones d'intervention sont renforcées dans la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.	Renforcement des capacités du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse.	Date de début : 01/01/16 Date de fin : 10/12/16
<b>Objectif</b>	Permettre au Ministère de la Jeunesse et des Sports de piloter et coordonner la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités du Ministère</li> <li>▪ Appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse</li> <li>▪ Elaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la déclaration d'Amman</li> <li>▪ Appui à l'élaboration de la Politique Nationale du Volontariat incluant les jeunes</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Capacités du ministère, du point focal à assumer son rôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic organisationnel et technique</li> </ul>	Décembre 2016
Nature des actions entreprises dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation des actions entreprises</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité du plan d'action national pour la mise en œuvre de la déclaration d'Amman	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation du processus d'élaboration du plan d'action</li> <li>▪ Validation du plan d'action</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité de la Politique Nationale du Volontariat incluant les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation du processus d'élaboration de la Politique</li> <li>▪ Validation de la Politique</li> <li>▪ Diversité des acteurs ayant participé au processus (Fiche de présence)</li> </ul>	Décembre 2016



**SOUS PRODUIT 4 : Les femmes et les jeunes dans les zones d'intervention participent activement aux mécanismes et dispositifs de gouvernance locale.**

<b>Résultat d'activité 4.4.</b> Des dispositifs de participation des jeunes sont mis en place et opérationnels au niveau des collectivités d'intervention.	Mise en place et opérationnalisation de dispositif favorisant la participation des jeunes aux affaires locales	Date de début : 1 <sup>er</sup> Janvier 2016 Date de fin : 10 Décembre 2015
<b>Objectif</b>	Favoriser la participation des jeunes aux affaires locales	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de conseil communal de la jeunesse</li> <li>▪ Amélioration des prestations de service des maisons des jeunes.</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Existence d'un conseil communal de la jeunesse au niveau des communes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV de constitution</li> <li>▪ Fiche de présence</li> <li>▪ Actions proposées</li> </ul>	Décembre 2016
Diversification des services offerts par les maisons des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation des maisons des jeunes</li> <li>▪ Analyse de la qualité des services offerts par les maisons des jeunes aux différentes catégories des jeunes.</li> </ul>	Décembre 2016

<b>SOUS PRODUIT 4 : Les femmes et les jeunes dans les zones d'intervention participent activement aux mécanismes et dispositifs de gouvernance locale.</b>		
<b>Résultat d'activité 4.5.</b> Les CTD élaborent et mettent en œuvre des plans de développement participatif budgétisé sensible au genre (Jeunes et femmes).	Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de développement favorisant la participation des jeunes et femmes aux affaires locales.	Date de début : Janv. 2016 Date de fin : Déc. 2016
<b>Objectif</b>	Disposer d'un Plan de développement favorisant la participation des jeunes et des femmes.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation de l'équipe locale sur la démarche d'élaboration de plan de développement</li> <li>▪ Accompagnement à l'élaboration des plans de développement local</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Capacités des plateformes des jeunes et des femmes en matière d'élaboration de plan de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation de la formation</li> <li>▪ Fiche de présence</li> </ul>	Décembre 2016
Disponibilité de plan de développement favorisant la promotion des jeunes et femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation des plans de développement élaboré</li> <li>▪ Qualité des actions identifiées et priorisées</li> </ul>	Décembre 2016
<b>Résultat d'activité 4.6.</b> Les CTD mettent en œuvre des stratégies de promotion de la participation des jeunes et femmes aux affaires locales.	Mise en œuvre d'un Plan de développement favorisant la participation des jeunes et femmes aux affaires locales.	Date de début : 1 <sup>er</sup> Janvier 2016 Date de fin : 10 Décembre 2015
<b>Objectif</b>	Réaliser des actions priorisées favorisant la participation des jeunes et des femmes.	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui aux jeunes et femmes à la mise en œuvre des actions priorisées</li> <li>▪ Suivi, capitalisation et communication des bonnes pratiques</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Nombre et diversification des actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de l'adéquation des actions réalisées par rapport au contexte de chaque collectivité</li> </ul>	Décembre 2016
Participation active des acteurs aux ateliers d'exercice de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des acteurs parties prenantes (Fiche de présence)</li> </ul>	Décembre 2016

<b>SOUS-PRODUIT 5: Le programme est géré efficacement.</b>		
<b>Résultat d'activité 5.1:</b> L'équipe de gestion du programme est mis en place et opérationnelle	Gestion du programme	Date de début : 1 <sup>er</sup> Janvier 2016 Date de fin : 10 Décembre 2016
<b>Objectif</b>	S'assurer de la disponibilité et du renforcement des capacités du personnel	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités du personnel du programme</li> <li>▪ Paiement des charges du personnel du programme</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Respect des délais et qualités des documents programmatiques et des rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité des documents et dans les délais</li> </ul>	Avril Juillet Septembre Décembre
Respect des procédures et délais de mise en œuvre du programme (rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PV de suivi-évaluation</li> </ul>	Décembre 2016
Compétences du personnel répondent aux TDR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport de formation</li> <li>▪ Fiche de présence</li> </ul>	Décembre 2016
<b>Résultat d'activité 5.2:</b> Les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme sont assurés	Mobilisation des ressources	Date de début : 1er Janvier 2016 Date de fin : 10 Décembre 2016
<b>Objectif</b>	S'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du programme	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquisition des kits mobiliers et équipements pour le programme</li> <li>▪ Appui logistique de la mise en œuvre du programme.</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Respect des délais d'élaboration du plan de passation de marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Date d'envoi du plan de passation de marché</li> </ul>	Décembre 2016
Respect des procédures de passation de marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité des membres du panel d'évaluation</li> <li>▪ PV d'évaluation</li> </ul>	Décembre 2016

<b>SOUS-PRODUIT 5: Le programme est géré efficacement.</b>		
<b>Résultat d'activité 5.3:</b> La mise en œuvre du programme est assurée et suivie.	Mise en œuvre et suivi du programme	Date de début : Janvier 2016 Date de fin : Décembre 2016
<b>Objectif</b>	Assurer la mise en œuvre et le suivi du programme. Produire les documents programmatiques et les rapports de mise en œuvre et de suivi du programme et de suivi	
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration des différents documents de gestion du programme (PTA, PTT, plan opérationnel, journaux), de suivi (plan de suivi et de communication)</li> <li>▪ Organisation des revues de suivi, audit et évaluation du programme</li> <li>▪ Revue – Audit – Suivi sur terrain</li> </ul>	
<b>Critères de qualité</b>	<b>Démarche qualité</b>	<b>Date d'évaluation</b>
Respect des délais et de la périodicité dans la production des rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Date de production et d'envoi des rapports</li> </ul>	Avril 2016 Juillet 2016 Octobre 2016 Décembre 2016
Respect des normes de qualité des rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de rapport (conformité)</li> </ul>	Avril 2016 Juillet 2016 Octobre 2016 Décembre 2016
Nombre et qualités des parties prenantes aux revues et missions de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiche de présence des participants (aux revues et missions de suivi)</li> </ul>	Avril 2016 Juillet 2016 Octobre 2016 Décembre 2016

## Annexe 2 : Journal des risques

Type	Date d'identification	Description	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique (Oui/Non)	Responsable du suivi
Organisationnel	Janvier 2016	Difficulté de coordination entre les parties prenantes responsables des différents volets (décentralisation, GRC, jeunes, femmes, Sida)		Organisation de réunions régulières entre les différentes parties responsables (programmation et missions conjointes)	NON	Coordonnateur
Politique	Janvier 2016	Arrivée de nouvelles équipes gouvernementales qui ne s'approprient pas des stratégies élaborées		Organiser des séances d'information et de sensibilisation pour une meilleure appropriation	NON	Coordonnateur
Stratégique	Janvier 2016	Visions et approches différentes des différents partenaires concernant les stratégies (développement local, GRC, volontariat....)		Renforcer le rôle de leadership des parties responsables dans la coordination des partenaires	NON	Coordonnateur
Opérationnel	Janvier 2016	Difficulté de mobiliser les équipes régionales compétentes pour l'élaboration et l'appui aux CTD dans la mise en œuvre dès leur plan de développement		Constituer un pool de compétences au niveau des régions par la formation et des échanges	NON	Coordonnateur
Financier	Janvier 2016	Difficulté de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires au niveau des CTD		Identifier toutes les opportunités de financement	NON	Coordonnateur

### Annexe 3 : Plan de suivi et de communication

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
Activité 2.2.2. Suivre et communiquer sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'amélioration des services communaux, de relance de la fiscalité locale, de GRC/RRC dans les CTD des zones d'interventions	MID, UGSNDL, ONCD, BNGRC CPGU, CTD, Centre fiscal, PADRC, PNUD	September		
Activité 3.2.4. Suivre et communiquer sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de développement participatif intégrant la prévention la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA dans les CTD des zones d'intervention (cf. Activité 2.2.2)	MID, UGSNDL, SE/CNLS, Task Forces régionaux, CTD PADRC, PNUD	September		
Activité 4.6.2. Suivre et communiquer l'élaboration, la mise en œuvre des plans de promotion de la participation des jeunes et femmes aux affaires locales dans les CTD des zones d'interventions. (cf. 2.2.2)	MID, UGSNDL, MJS, MPPSPF, PADRC, PNUD	September		
Activité 5.3.1. Suivre et communique sur l'élaboration des différents documents de gestion du programme <ul style="list-style-type: none"> <li>• PTA, PTT, plan opérationnel, journaux, plan de suivi et communication,</li> <li>• réunions du comité de pilotage...).</li> </ul>	MID, UGSNDL, SE/CNLS, Task Forces régionaux, CTD PADRC, PNUD, Membres comité de projet	Avril Juillet Septembre Décembre		
Activité 5.3.2. Assurer le suivi et l'évaluation du programme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue,</li> <li>• mission de suivi de terrain</li> </ul>	MID, UGSNDL, SE/CNLS, Task Forces régionaux, CTD PADRC, PNUD, Membres comité de projet	Avril Juillet Septembre Décembre		

## **Annexe 4 : Liste des acronymes**

CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
BNGRC	: Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes
CLAP	: Comité Local d'Approbation du Projet
CNLS	: Comité National de Lutte contre le Sida
CPAP	: Country Program Action Plan
CPGU	: Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
DGD	: Direction Générale de la Décentralisation
DPP	: Document de Programme Pays
FDL	: Fonds de Développement Local
GRC	: Gestion des Risques et Catastrophes
MID	: Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	: Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPPSPF	: Ministère de la Population, de Planification sociale et de la Promotion de la Femme
NIM	: National Implementation Management
ONCD	: Office Nationale de Concertation sur la Décentralisation
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADRC	: Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Résilience Communautaire
PAPP	: Plan d'Action de Programme Pays
PNUAD	: Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
RRC	: Réduction des Risques et Catastrophes
SBAA	: Accord de Base en matière d'Assistance
SE	: Secrétariat Exécutif
SIDA	: Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SNDL	: Stratégie Nationale de Développement Local
STD	: Service Technique déconcentré de l'Etat
UG SNDL	: Unité de Gestion de la Stratégie Nationale de Développement Local
UNDAF	: United Nations Development Assistance Framework
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
VIH	: Virus Immuno déficience Humaine